



# Fiche signalétique

## BRP Huile semi-synthétique 5W40



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	BRP Huile semi-synthétique 5W40
<b>Code du produit</b>	293600121, 293600122, 293600123, MSDS Number: 2192
<b>Autres moyens d'identification</b>	BRP Summer 4T Oil. BRP Semi-Syn 5W40. Huile semi synthétique 4 temps XPS - Grade Été.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Lubrifiant pour moteur à 4 temps.
<b>Fournisseur(s)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 <a href="http://xpslubricants.com/">http://xpslubricants.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Canutec: 613-966-6666 Urgence/Emergency: 800-424-9300

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Peut causer une légère irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
	Non réglementé par le SIMDUT	Non réglementé par le SIMDUT

### 3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Alkyl dithiophosphate de zinc	68649-42-3	1 - 3 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.

<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Aucune information disponible.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10). Tenir à l'abri de l'humidité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
	10 à 40 °C (50 à 104 °F)

Température de stockage	
-------------------------	--

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.		
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup> ACGIH , ON, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.		
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Si le produit est manipulé à haute température, porter des équipements de protection thermique.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.		
<b>Voies respiratoires</b>	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.		
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		



Lunettes de sécurité



Gants de néoprène mince



Gants de nitrile



Gants jetables de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Couleur</b>	Ambré	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'hydrocarbure	<b>Point d'éclair</b>	>93.3 °C (199.94 °F) Cleveland vase ouvert
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	N.Dis. (Eau = 1)

<b>Solubilité</b>	Négligeable dans l'eau	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	14.5 cSt @ 100°C (212°F)
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la contamination avec un autre produit chimique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants, acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Alkyl dithiophosphate de zinc Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une légère irritation des yeux.
	<b>Voie cutanée</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.
	<b>Voie respiratoire</b>	Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé. L'exposition prolongée ou répétée aux brouillards d'huile peut causer des dommages aux poumons.
	<b>Voie orale</b>	Aucun effet négatif attendu en petite quantité. L'ingestion d'une grande quantité peut être nocive.
	<b>Cancérogénicité</b>	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	<b>Tératogénicité</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.
	<b>Mutagène</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	<b>Immunotoxicité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	
<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	

<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
----------------------------	--

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

## 13. Données sur l'élimination

 <b>Contenant</b>	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
---	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>Dangers environnementaux</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2012</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

<p><b>Autres réglementations</b></p>	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) :</li> <li>Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</li> <li>- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances:</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers :</li> <li>Danger, aiguë (effets immédiats sur la santé).</li> <li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :</li> <li>Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</li> <li>- CERCLA Hazardous Substances :</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP):</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants:</li> <li>Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile.</li> </ul> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canada LIS et LES :</li> <li>Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</li> <li>Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</li> <li>Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</li> <li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :</li> <li>Cette substance est répertoriée dans Zinc (et ses composés).</li> <li>Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</li> </ul>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <p>① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p> </div> </div>
<p><b>Système général harmonisé</b></p>	<p>Irritation oculaire (Catégorie 2B)</p> <p><b>ATTENTION</b></p> <p>H320 : Provoque une irritation des yeux</p> <p>P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.</p> <p>P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>

## 16. Autres informations

<p><b>Date (AAAA-MM-JJ)</b></p>	<p>Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-01-27</p>
<p><b>Version</b></p>	<p>01</p>
<p><b>Autres informations</b></p>	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System</p>

NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée